



Preuve de la condition de participation concernant le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes (art. 12 al. 5 LMP / AIMP)

Ce document peut être présenté comme preuve avec l'auto-déclaration lors d'appels d'offres dans le cadre des marchés publics.

Preuve à l'attention du mandant ou de la mandante

Fournisseur / prestataire Optiswiss AG

IDE CHE-107.257.173

1. l'analyse de l'égalité salariale a été réalisée à l'aide de l'outil d'analyse standard (Logib) module 1
2. l'analyse de l'égalité salariale est basée sur le mois de référence suivant : 05 / 2021.
3. le seuil de tolérance dans le cadre des marchés publics n'a pas été dépassé

Contrôles du respect de l'égalité salariale : indication pour le mandant ou la mandante

L'adjudicateur peut contrôler le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes ou confier ce contrôle à des tiers (art. 12, al. 5, LMP / AIMP) :

- Le Bureau fédéral de l'égalité BFEG effectue pour le compte de l'adjudicateur soumis à la LMP des contrôles du respect de l'égalité salariale. Pour transmettre cette preuve au BFEG au sens de l'art. 4, al. 1, OMP, l'adjudicateur s'adresse à : [Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Schwarztorstrasse 51, CH-3003 Berne.](#)
- Les adjudicateurs qui ont adhéré à l'AIMP s'adressent à l'autorité cantonale ou communale compétente conformément aux dispositions correspondantes.

Détails de l'analyse de l'égalité salariale à l'intention de l'autorité de contrôle

Mois de référence	05 / 2021	Différence de salaire	moyen
Nombre d'employés	204 dont 115 (56,4%) femmes et 89 (43,6%) hommes	inexpliqué écart de rémunération entre les sexes	Les femmes gagnent 1521 CHF (22,9%) de moins.
Nombre de travailleurs pris en compte dans l'analyse	204 dont 115 (56,4%) femmes et 89 (43,6%) hommes		En tenant compte des caractéristiques liées à la personne et au poste de travail, les femmes gagnent 4,4% de moins. Pas d'effet de genre
R2	0.711	Erreur standard du coefficient de sexe	0.028
H₀ : Différence de salaire = 0% ; H_A : Différence de salaire ≠ 0			Valeur t critique 1.972
(alpha = 5%, bilatéral, N = degré de liberté)			Statistique de test t 1.567
H₀ : Différence de salaire ≤ 5% en défaveur des femmes ; H_A : Différence de salaire ≤ 5% en défaveur des hommes. > 5% en défaveur des femmes			Valeur t critique 1.653
(alpha = 5%, unilatéral, N = degré de liberté)			Statistique de test t -0.194